

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES - PROMOTION MID AMATEUR DAMES INTER REGIONS SUD EST

3 au 5 juin 2016
Golf Ouest Provence Miramas (13)

Règlement Particulier de l'Epreuve.
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions du règlement particulier priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs : voir règlement général des épreuves fédérales par équipes.
Ouvert aux AS des Ligues de Corse, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes.
Seuls les clubs n'ayant pas d'équipe en division nationale en 2016 pourront inscrire une équipe.

Pour les équipières : voir règlement général des épreuves fédérales par équipes.
Joueuses nées avant le 3 juin 1986

Epreuve non-fumeur, y compris la cigarette électronique. Toute infraction par la joueuse ou son cadet sera considérée à un comportement incorrect.

FORME DE JEU

1 - Phase de Qualification en Stroke-play (2 tours)

3 et 4 juin : 4 simples / stroke-play / 36 trous / 18 trous par jour

Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Départage selon les dispositions du Vademecum National

Les 4 premières équipes sont qualifiées pour la phase finale.

2 - Phase finale en Match-play (1 tour)

5 juin: 1 foursome et 2 simples / match-play / 18 trous

Ordre des matchs : 1^{er} contre 4^{ème}, 2^{ème} contre 3^{ème}.

Aucun match ne pourra être partagé, sauf si le résultat est déjà acquis pour une équipe.

Les 2 équipes gagnantes de la phase finale accèdent à la 3^{ème} Division Nationale pour 2017.

ENGAGEMENT

Les inscriptions des équipes et des équipières se font sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org/>.

Date limite pour les équipes : **3 mai 2016 inclus**

Date limite pour les équipières : **28 mai 2016 inclus**

Les droits d'engagement fixés à **225 €** par équipe, seront facturés directement par la **ffgolf**.